

Charte d'application du logo de la ville de La Ferté-Macé

Introduction :

Cette charte présente le logo de la ville de La Ferté-Macé et les modalités de son utilisation, plus particulièrement lorsque le logo doit figurer sur des documents publiés par d'autres organismes, associations ou institutions que la ville de La Ferté-Macé.

Vous trouverez également ci-dessous les liens vers les fichiers numériques des différentes déclinaisons du logo.

Le logo :

Le logo de la ville existe en couleur et en noir et blanc. Ces deux versions du logo se déclinent en deux qualités.



Les différentes versions en téléchargement :

(faire un clic droit sur « télécharger » puis sur enregistrer la cible sous...)

- Version Couleur en quadrichromie 300Dpi (format d'impression) : [Télécharger](#)
- Version Couleur en RVB (format écran/internet): [Télécharger](#)
- Version noir & blanc en quadrichromie 300Dpi (format d'impression) : [Télécharger](#)
- Version noir & blanc en RVB (format écran/internet) : [Télécharger](#)

Pour obtenir une version dans un format vectoriel, merci de prendre contact auprès de webmaster@lafertemace.fr

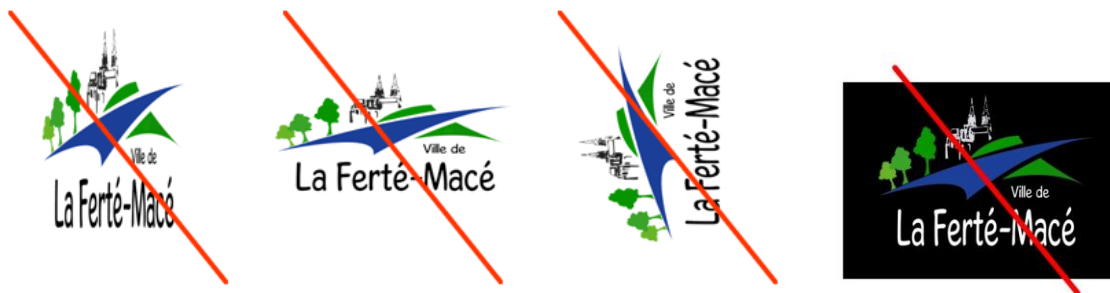
Taille minimale :

Le logo de la ville de La Ferté-Macé ne doit pas être reproduit en dessous de la taille minimale de 2,5cm



Quelques exemples à ne pas suivre :

Le logo de la ville de La Ferté-Macé ne doit jamais être modifié dans ses éléments graphiques, sa typographie, ses formes, ses couleurs et ses proportions.



Merci de respecter strictement ces consignes.

Le Maire,
Jacques DALMONT